



DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE REGION DE NYON

**Séance du 30 octobre 2024 à Saint-Cergue
Présidence : Amélie Cherbuin**

- 1. Préavis 43-2024 – DISREN – Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA**

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 43-2024 tel qu'amendé :

Résultat du vote : accepté par 115 oui, 9 non et 0 abstention

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du District de Nyon, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou à l'affichage aux piliers publics.

La Présidente :

A. Cherbuin



La Secrétaire :

M. Bardel